

POINTS SUR LE CONSEIL Du 06 février 2023

Étaient présents :

Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean PALUD, Mme Marie-Claire LEJONCOUR, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Monique BRAMOULLÉ, Mme Bernadette GOURLAY, M. Thibault HENRY, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. TANGUY Fabrice, Mme Nathalie TANNÉ.

Absent (s) excusé(s) : Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ ; M. Ludovic MOAL **Secrétaire :** Mme Monique BRAMOULLÉ

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 02 Décembre 2022

2- Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole :

La ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est arrivée à échéance au 09 janvier 2023. La ligne de trésorerie est renouvelée pour 1 an 100 000€. Accord

3- Conventions entre la commune et la société Enedis

Madame Marie-Claire HÉNAFF, expose au conseil municipal qu'un poste de transformation électrique a été implanté sur la parcelle section AD n°103 (terrain de foot) appartenant au domaine privé de la commune. Cette implantation ainsi que la mise en souterrain de lignes électriques ont donné lieu à l'établissement de conventions sous signatures. Accord du Conseil.

4- Dissolution Syndicat des eaux de Plouzévédé :

Madame le Maire notifie au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la dissolution du syndicat des eaux de Plouzévédé et fait lecture des conditions de liquidation du syndicat portent sur :

- Les biens mobiliers et immobiliers au titre des compétences eau potable et assainissement non collectif ;
- Reprise des subventions d'équipement reçues transférables ;
- Reprise des emprunts contractés pour l'exercice des compétences ;
- Les Restes à réaliser et rattachements ;
- La Reprise du personnel.

5 Reversement à l'Intercommunalité de la Taxe d'Aménagement sur les Zones d'activités économiques :

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal

- d'adopter le principe que les communes ayant instauré un taux de taxe d'aménagement et ne disposant pas de ZAE communautaire ne sont pas concernées par le reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

- Dire que dans ce cadre, la commune de Saint-Vougay n'a donc pas de reversement de la taxe d'aménagement à opérer vers l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

6 Acquisition d'une parcelle pour extension de l'assainissement de la Clé des Champs

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AA n° 13. Elle précise qu'il est nécessaire d'acquérir approximativement 16 a et 00 ca (environ 1 600 m²) située à « Kergonet Bian » pour l'extension de l'assainissement du lotissement de la Clé des Champs. Accord

7 DEVIS AT & OUEST – « La Clé des Champs » et « Le Lojou »

Madame le Maire présente deux devis du Cabinet Géomètres AT & OUEST, concernant la régularisation d'un délaissé communal section AC n°s 45-46-42-41 appartenant à Monsieur JEZEQUEL et le devis d'acquisition de parcelle section AA n° 13. Accord pour 3864.00€

8 Convention Géo référencement des réseaux d'éclairage public entre la commune et le SDEF

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

9 Comptes-rendus des Adjointes :

Rapport Marie-Claire LE JONCOUR

Rapport de L'eau : L'eau distribuée provient des importations des collectivités voisines (Syndicat Mixte de l'Horn et Syndicat des eaux de Pont An Ilis) pour un volume de 231 231 m³ (+3,8% par rapport à 2020). L'eau est de bonne qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 296.55 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2022, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2.47 €/m³ (+0.7 % par rapport à 2021).

Sur ce montant, 39,4% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43,2% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 17,4%.

Rapports consultables en mairie.

Les Amis de la Lecture : Madame le Joncour rapporteur de l'assemblée générale des amis de la lecture précise que la bibliothèque fonctionne avec 9 bénévoles et Erwan TANNÉ qui assurent les permanences les :

- Mardis de 16h30 à 19h00 ;
- Vendredis de 10h30 à 12h00.

Le président Christian BOURVEN, fait part d'une progression de l'activité en 2022 avec 190 inscrits.

Il précise que les enfants de l'école ainsi que les mini-pousses viennent 1 fois / mois.

La bibliothèque est équipée de jeux en remplacement de cassettes, ceux-ci sont régulièrement empruntés par les abonnés.

Pour clôturer l'AG, le président présente un bilan financier positif avec un solde de recettes de 3 824.68 € pour un montant de dépenses de 3 705.12 €.

Génération Mouvement : Le bureau de génération mouvement propose beaucoup d'activités pour ses adhérents, notamment de la belote, les dominos, de la pétanque.

Le club propose pour les fervents de dominos des rencontres tous les jeudis et les mardis après-midi.

L'assemblée générale s'est poursuivie par un repas très convivial entre adhérents et membres du conseil municipal.

Arbre de Noël : Madame LE JONCOUR précise qu'il est relativement difficile de trouver de beaux spectacles pour les fêtes de Noël à des tarifs raisonnables. Il a donc décidé de bloquer la date du 10 décembre 2023.

Rapport Monsieur Jean-Luc POSTEC :

Ecole : Monsieur Jean-Luc POSTEC précise à l'assemblée que le souci majeur de l'école est le maintien du 3^{ème} poste. Il informe que Madame le Maire a alerté par courrier de son inquiétude à l'inspection académique et à Madame la Député Sandrine LE FEUR.

Il rapporte que plusieurs actions ont été mises en place par les parents d'élèves :

- Une pétition circule en ligne, l'école a déjà récolté 500 signatures en ligne ;
- Circulation ralentie au rond-point de Kergoas avec distribution de tracts ;
- Des démarches auprès des nouveaux parents et habitants de la commune afin de récolter des futures inscriptions ;

Précise que les prévisions d'effectifs pour 2023-2024 seront de 46 élèves + 2 enfants en petite section.

Conseil d'Ecole :

Jean-Luc POSTEC résume le conseil d'école de fin d'année 2022, Actuellement l'école accueille 55 enfants dont 8 en petite section, 1 ère année. Il a été prévu d'organiser une aide pédagogique de 16h40 à 17h10, 2 jours par semaine.

Les activités prévues pour cette année :

- 2 séances de cinéma ;
- 1 fois/mois la médiathèque ;
- Piscine prévue le 3^{ème} trimestre à partir de la Grande Section au CM 2 ;
- 1 spectacle par classe à la CCPL ;
- Visite exposition au château de « Kerjean ».

Les enfants et encadrants ont effectué les exercices de sécurité avec succès. L'APE présente de bons résultats de compte en fin de séance.

Portail famille Neothys : Le portail Neothysweb a été présenté aux agents par deux demi-journées de formation, la mise en place se fera progressivement sur la prochaine période scolaire, pour ne pas perturber les familles, les inscriptions seront couplées avec une inscription papier.

CCAS : Mme HÉNAFF et Monsieur POSTEC ont rendu visite aux résidents des maisons de retraite durant les fêtes de fin d'année pour présenter les vœux de la municipalité.

Le 20 janvier 2023, l'association VAS-Y a présenté une conférence sur l'amélioration de l'habitat à la salle Ar Brug. Monsieur Jean-Luc POSTEC précise que la participation a été très décevante.

Rapport Monsieur Jean PALUD :

Voirie : Le 01 février a eu lieu la réception des travaux voirie pour l'année 2022 en présence de Laurent REZETTE du SDEF et des représentants d'EUROVIA. Suite à l'augmentation des tarifs d'enrobés, la longueur de voies à rénover pour 2023 sera impactée. C'est pourquoi, une étude budgétaire sera produite par Laurent REZETTE et la commission voirie se réunira sur le choix des chantiers.

Suite à la numérotation et à la dénomination des rues, des panneaux de signalisation ont été commandés auprès de l'entreprise ISOSIGN.

La distribution des plaques de numérotation aura lieu les 11 -18 et 25 février, à tous les saint-vougaisiens et saint—vougaisiennes qui seront concernés.

Monsieur Jean PALUD informe qu'une étude sera faite en vue de sécuriser la route du MOGUER afin de réduire la vitesse excessive.

10- Informations et Questions Diverses

Fond Vert : Madame Le maire expose : Participation Contractuelle de Solidarité :

Comme chaque année, la banque alimentaire se rapproche de ses partenaires pour le versement de la participation contractuelle de Solidarité pour l'année 2023. Pour la commune, la participation s'élève à 509 euros pour 18 bénéficiaires.

**DERNIERE permanence de distribution
NUMEROS ET CERTIFICAT D'ADRESSE
Mercredi 8 Mars 2023
De 9H à 12H à la Mairie**